



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

**22/AR61**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services /

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché  
le 3<sup>e</sup> AOUT 2022

## 22/AR61 DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 2<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

**Hubert FALCO**, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4<sup>ème</sup> de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjoint au Maire,

**VU** la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la délibération 2022/151/S du 22 juillet 2022 portant élection d'un adjoint au Maire et mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire,

**VU** l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des adjoints au Maire,

**VU** l'arrêté 22/AR43 du 22 juillet 2022 relatif aux mesures d'urgence et sous réserve de ses dispositions, **VU** l'arrêté 22/AR49 du 22 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Robert CAVANNA, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour les marchés et accords-cadres,

**VU** l'arrêté 22/AR60 en date du 29 août 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert CAVANNA, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire dans les domaines Finances, Affaires Juridiques (Contentieux et Assurances), Evaluation des Politiques Publiques, Contrats Publics et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 22/AR49 du 22 juillet 2022 susvisé et de déléguer la signature de certains actes relatifs aux marchés publics.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

L'arrêté 22/AR49 du 22 juillet 2022 est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

**Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour les domaines de compétences visés dans son arrêté de délégation de fonctions et signature, pour signer :**

- toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services et travaux au titre des procédures de passation prévues par le Code de la Commande Publique (à l'exclusion des techniques particulières d'achats et marchés particuliers suivants : conception-réalisation, partenariat d'innovation, marchés globaux de performance) lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que les modifications de contrat et accords-cadres, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : avenants, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions, résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

**Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, quel que soit le domaine de compétence, pour signer :**

\* toute décision relative à la préparation et la passation pour les marchés et les accords-cadres à partir de 25.000 € HT de fournitures, services et travaux au titre des procédures de passation prévues par le Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget,

\* toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, à partir de 25 000 € HT au titre des procédures de passation prévues par le Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : avenants, reconductions, résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

**ARTICLE 3 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon, est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 30 août 2022

**Hubert FALCO**  
Maire de Toulon  
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :

### Acte à classer

lmc1172854

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_1\_2022-08-31T11-20-41.00 ( MI239557017 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220830-lmc1172854-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : 22/AR61 DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 2ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORUS-CADRES

Date de décision : 30/08/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

Acte : 99\_AR-083-218301372-20220830-lmc1172854-AR-1-1\_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/08/22 à 11:20

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 31/08/22 à 11:20

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 31/08/22 à 11:31